

## Rapport de présentation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

La loi 2012-347 du 12 mars 2012 a mis en œuvre le protocole d'accord signé le 31 mars 2011 avec les organisations syndicales pour une sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique.

Cette loi comporte trois aspects :

- l'accès à l'emploi titulaire
- l'accès au contrat à durée indéterminée
- l'encadrement des cas de recours aux agents non titulaires.

### ACCES AU CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

#### Conditions :

- o Etre en fonctions ou en congé au 13 mars 2012
- o Avoir été recruté sur la base de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 (remplacement d'un fonctionnaire indisponible, pourvoir un emploi permanent en l'absence de fonctionnaire, besoin saisonnier, besoin occasionnel, en l'absence de cadres d'emplois, pourvoir un emploi de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient)
- o Justifier d'au moins 6 ans de services publics effectifs sur une durée de référence de 8 ans au 13 mars 2012 auprès du même employeur. Pour les agents âgés d'au moins 55 ans au 13 mars 2012, la condition d'ancienneté est rapportée à 3 ans sur une période de référence de 4 ans.

#### Application à la Ville de Courbevoie :

49 agents se sont vus proposés un contrat à durée indéterminée.

### ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Ce dispositif dérogatoire au principe du recrutement par voie de concours est ouvert pendant 4 ans soit du 13 mars 2012 au 12 mars 2016. Le décret 2012-1293 du 22 novembre 2012 a été pris pour l'application de ce volet.

#### Modalités :

Un rapport sur la situation des agents remplissant les conditions ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire doivent être établis par les collectivités et présentés au CTP avant adoption par le conseil municipal.

#### Conditions :

- o Avoir la qualité de contractuel de droit public et être en fonction ou bénéficier d'un congé octroyé dans les conditions prévues par les textes applicables aux agents non titulaires
- o Occuper un emploi permanent
- o Etre sur un poste à temps complet ou à temps non complet supérieur au mi-temps
- o Bénéficier d'un CDI (supérieur au mi-temps) **ou** justifier d'une ancienneté de 4 ans de services publics effectifs en équivalent temps plein, soit au cours d'une période de référence de 6 ans précédant le 31 mars 2011, soit à la date de clôture des



Le Maire  
Jacques KOSSOWSKI  
Député des Hauts-de-Seine

inscriptions aux recrutements professionnalisés dont deux ans au moins accomplis au cours des 4 ans précédant le 31 mars 2011.

Application à la Ville de Courbevoie :

60 agents sont concernés. L'ensemble de ces agents sont sur des postes correspondants à un besoin permanent de la collectivité.

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

Quelque soit le mode de recrutement, les agents sont nommés stagiaires pour une durée de 6 mois, puis titularisés.

Trois agents de catégorie C sont éligibles à un recrutement réservé sans concours. Pour les autres agents, il s'agira d'un recrutement après sélection professionnelle.

Conditions des recrutements sans concours :

Afin de tenir compte des acquis de l'expérience professionnelle des agents concernés, et compte-tenu du faible nombre d'agents, il est proposé de nommer l'ensemble des agents en 2013.

Sélection professionnelle :

La ville de Courbevoie signera une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile-de-France afin de lui confier l'organisation des sessions de sélections professionnelles.

Il est proposé d'ouvrir au titre de l'année 2013 :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe
- 3 postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes de rédacteur
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'éducateur des activités physiques et sportives
- 2 postes d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 postes d'assistant de conservation
- 10 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de psychologue
- 2 postes de professeur d'enseignement artistique
- 4 postes d'attaché

soit un total de 32 postes sur l'année 2013.

Il est proposé d'ouvrir au titre de l'année 2014 :

- 2 postes de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes de rédacteur
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 postes d'assistant de conservation
- 10 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique
- 3 postes d'attaché

soit un total de 25 postes sur l'année 2014.